

Informations diverses

L'ESPACE FRANCE SERVICES



L'ESPACE FRANCE SERVICES

L'Espace France Services accompagne les habitants dans leurs démarches administratives et facilite ainsi l'accès du plus grand nombre aux services publics.

QUELLES DÉMARCHES ?

Les agents de l'accueil France services orientent les habitants dans leurs démarches administratives qui concernent : la famille, le budget, la justice, le logement, la formation, l'emploi, la retraite, la santé, le budget, la mobilité, les courriers...

Les agents France Services travaillent donc en partenariat avec

- le ministère de l'Intérieur (ex : renouvellement carte d'identité, passeport...)
- le ministère de la Justice,
- les Finances publiques (ex : impôts)
- Pôle emploi
- l'Assurance retraite,
- l'Assurance maladie,
- la Caisse d'Allocations Familiales
- la MSA,
- la Poste

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Les agents France Services sont à la disposition des habitants pour délivrer le premier niveau d'information. Elles peuvent également s'occuper de la mise en contact avec le partenaire compétent et organiser un rendez-vous sur place ou en visioconférence.

POUR QUI ?

L'accueil France Services est ouvert à tous de manière anonyme et gratuite.

Les agents France services accompagnent les habitants dans leur utilisation des outils numériques : création d'e-mail, d'identifiants, numérisation de documents...



RECENSEMENT CITOYEN OU MILITAIRE

POUR RAPPEL,

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de votre anniversaire.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même (si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place).

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement militaire et est obligatoire pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (Permis de conduire, BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique française.

+ d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870> - [majdc.fr](https://www.majdc.fr) - #majdc

Vincent Leroy - Adjoint aux associations, à la communication et à la culture - Correspondant Défense.



Pour bénéficier de ces équipements et de conseils, voici les étapes à suivre :



Contact auprès du service pour réserver les appareils et fixer la date du rendez-vous pour l'analyse des résultats et/ou images, conseils et solutions pour cibler les actions à mener



Le jour de l'emprunt, un temps d'explication sur l'utilisation des équipements et pour compléter la convention de prêt (*chèque de caution de 460 € pour la caméra et de 511 € pour la mallette demandé*)

(24) Le matériel est ramené au service ; après vérification, vous récupérerez la caution si bon état.



de.bzh

 Site internet
www.pays-brocéaux.com

Site internet
www.pays-broceliande.bzh

Credits photos : AdobeStock (Afnasiev Oleksii)
Conception : Syndicat mixte du Pays de Brocéliande - Janvier 2023)



Quels sont les points qui doivent vous alerter



Que faire si vous êtes victime d'une arnaque



Les repères à avoir en tête...



**Pour tout renseignement,
contacter votre conseiller France Rénov'
au 0800 725 635**

Panneaux solaires photovoltaïques face aux arnaques

Syndicat mixte du Pays de Brocéliande - Conseil Rénov'Energie
Manoir de la Ville Cotterel - 48 rue de Saint-Malo - BP 86048 - 33360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
www.pays-broceliande.bzh



Bien aménager son jardin



Avant toute réalisation, nous vous conseillons de vous renseigner sur les règles d'urbanisme auprès de votre mairie.

Vous vous apprêtez à construire votre maison ou à y effectuer des travaux. C'est aussi le bon moment pour commencer à réfléchir à l'aménagement de votre jardin. En effet, un jardin bien aménagé c'est :

- **Moins de déchets verts** donc moins de visites à la déchèterie
- **Moins d'arrosage** et une meilleure résistance à la sécheresse
- **Moins d'entretien**
- **Moins d'engrais** et de pesticides
- **Plus de biodiversité**

LES HAIES

Pensez long terme. Privilégiez les **espèces à pousse plus lente**, qui ne deviennent pas trop hautes...

Elles nécessitent moins d'entretien et génèrent moins de déchets verts que les espèces à croissance rapide. Elles favorisent aussi la biodiversité, d'autant plus si elles sont locales.

Quelques idées :

En Bretagne, en fonction du sol (sec ou frais) et de l'exposition (soleil ou ombre), **de nombreuses espèces peuvent s'adapter** à tous les emplacements. Par exemple les différentes espèces d'oranger du Mexique, troène, pittosporum, abélia, aucuba... Ou pourquoi pas encore une haie fleurie contenant des camélias, des lauriers roses, des rhododendrons...

Une **clôture qui alterne arbustes, palissade et grillage** peut également être une bonne solution. Les **plantes grimpantes persistantes** sont alors idéales pour habiller la clôture : lierres panachés, clématite armandii, solanum, chèvrefeuille japonica... Une vigne vous fournira du raisin sans nécessiter beaucoup de soins !

Renseignez-vous auprès de pépiniéristes près de chez vous qui pourront vous conseiller sur les végétaux les mieux adaptés !



La distance d'implantation d'une haie par rapport à la limite de terrain est réglementée en fonction de sa hauteur et se mesure à partir du milieu du tronc.

- Plantations de **moins de 2 m de hauteur** : implantation à 50 cm minimum
- Plantations de **plus de 2 m de hauteur** : implantation à 2 m minimum

LES CLÔTURES

Dans ce domaine, l'offre est très importante mais... souvent peu durable.

De manière générale, évitez les canisses, films... premier prix en matériaux plastiques, qui ne résisteront pas aux UV et vieilliront très mal. De même sur les clôtures en bois, **mettez sur la qualité** en choisissant des clôtures avec des sections de bois suffisantes qui éviteront d'être cassées au premier coup de vent hivernal. Pensez également à réaliser des **fixations au sol suffisantes** (fondations, jambes de force...).

En **variant la hauteur de vos haies et arbustes**, vous donnerez un caractère plus harmonieux à l'ensemble. Vous pouvez par exemple occulter un vis-à-vis avec le voisinage avec un ou 2 arbustes, sans monter partout une clôture.

Enfin, des murs peuvent aussi être montés en réutilisant des **pierres locales** ou en appliquant un **enduit à la chaux**, plus naturel.

De manière générale, il vaut mieux investir et passer du temps au départ sur un aménagement de qualité que de devoir y revenir tous les 2 à 3 ans... et générer beaucoup de déchets au passage.



Clôture mixte : lierre, bignone persistante et palissade



Préserver la biodiversité dans nos jardins, c'est favoriser la circulation des espèces auxiliaires, de l'eau et limiter les phénomènes d'îlots de chaleur.

Pour vos clôtures, laissez des **espaces en-dessous ou des ouvertures** pour laisser passer les petits animaux d'un jardin à l'autre. Conserver un **petit tas de végétaux sous une haie** constituera un abri pour un hérisson ou une salamandre. Laisser l'herbe haute dans un coin du jardin, voire y créer une **pelouse fleurie**, attirera papillons et insectes utiles.

LES ARBRES



Le choix des arbres se fait **en fonction de la taille du jardin**. Aux abords de la maison, privilégiez des petits arbres (moins de 8 m).

Les arbres d'ornement n'ont pas besoin d'être taillés, sauf quand la place leur manque pour prendre leur forme naturelle.

LA PELOUSE

Privilégiez des variétés de **gazon rustique** et bien adaptées au sol et à l'exposition (ombre ou soleil).

Entretien : pratiquez la **tonte haute** (tonte à 8 cm du sol plutôt qu'à 3 ou 4 cm) et le **mulching**.

Évitez les **pelouses artificielles** en plastique... qui finiront tôt ou tard à la déchèterie !



LES ALLÉES ET BORDURES

Pour les allées, utilisez des **gravats que vous concasserez** ou des **pierres locales** pour constituer la couche de fond. Les **pas japonais** dans la pelouse sont aussi de bonnes alternatives aux traditionnelles allées gravillonnées, car ils ne nécessiteront pas de désherbage mais simplement de passer la tondeuse.

Pour les bordures, privilégiez les **matériaux naturels comme le bois, la pierre, la brique**... Évitez les rondins de pin, vite périssables.

Enfin pour vos allées carrossables, pensez à limiter l'imperméabilisation du sol, qui pose souci pour nos rivières. Une zone en **pavés engazonnés** sera moins coûteuse, est facile d'entretien et permettra d'infiltrer l'eau dans le sol.

UN ESPACE POUR LE COMPOSTAGE

Le compostage est un processus naturel, mettant en œuvre la décomposition de matières organiques en présence d'air grâce à l'activité de micro-organismes.

Le compost obtenu après plusieurs mois de maturation constitue un **excellent engrais** qui peut être utilisé pour le potager, le verger, au pied des fleurs et des haies...

Le compostage peut être réalisé en tas ou dans un composteur. Celui-ci doit être placé de préférence sur une surface de terre plane, protégé du froid et du soleil.



Des composteurs peuvent être achetés au Smictom à des tarifs préférentiels : www.smictom-centreouest35.fr > Mes démarches > Acquérir un composteur



Pour plus d'informations, téléchargez le guide « Guide pour aménager mon jardin zéro déchet » sur librairie.ademe.fr

Désormais, chez moi, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Je trie



Tous les papiers
(séparés de leur emballage
plastique)



Bouteilles et flacons
en plastique



Emballages en métal



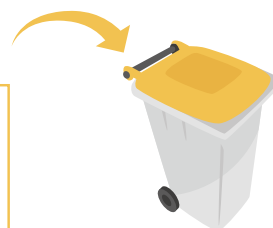
Briques et emballages
en carton

+

NOUVEAU !



Tous les autres emballages en plastique



**EN VRAC - NE PAS IMBRIQUER
BIEN VIDER - NE PAS RINCER**

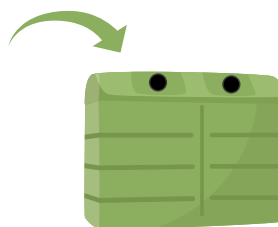
Je trie



Pots et bocaux en verre



Bouteilles en verre



**SANS COUVERCLE NI BOUCHON
BIEN VIDER - NE PAS RINCER**

Je jette



Ordures ménagères

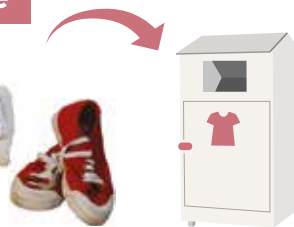


**DANS UN SAC
BIEN FERMÉ**

Je dépose



Textiles (linge de maison,
vêtements, chaussures)



**DANS UN SAC
BIEN FERMÉ**



Gros cartons, bois, petit équipement électronique, ferraille
sont à apporter dans la déchèterie près de chez vous.



Zoom sur les emballages en plastique qui vont dans le bac jaune :



Toutes les **bouteilles**



Tous les **flacons et bidons**



Toutes les **barquettes**



Tous les **pots et boîtes**



Tous les **sacs et sachets**



Tous les **films**

La collecte de mes bacs



Quand les collectes ont-elles lieu ?

- Les collectes ont lieu **entre 4 h et 21 h**
- Pensez à sortir vos bacs **la veille au soir**
- Toutes les collectes suivant un jour férié sont décalées de 24 h

Collecte du bac vert : toutes les semaines

Collecte du bac jaune : toutes les deux semaines

Comment présenter mes bacs ?

- ✓ Couvrilles **totaleme nt fermés**
- ✓ Poignées **côté rue**
- ✓ **Aucun sac** à ordures ménagères **à côté ou au-dessus** des bacs
- ✓ Bacs sortis bien **visibles** sur le domaine public
- ✓ **Regroupement** des bacs avec ceux des voisins

Moins d'arrêts = moins de gaz à effet de serre



Mon calendrier de collecte

Téléchargez votre calendrier de collecte personnalisé pour votre rue ou votre hameau : www.smictom-centreouest35.fr